



Proratisation de pension alimentaire après jugement

Par **Sweety34**, le **08/11/2018** à **17:29**

Bonjour,

Le père de ma fille a demandé une baisse de pension alimentaire qui lui a été accordée par le JAF le 16 octobre 2018. La pension initiale pour le mois d'octobre avait été réglée le 10 octobre, donc avant l'ordonnance du juge.

Lors du versement de la pension alimentaire de novembre monsieur n'a pas versé la pension imposée par le jugement, il a fait une proratisation. En a-t-il le droit ? Si non, que dois-je faire ?
Merci de votre réponse.